

LA PRAIRIE

DES ATOUTS MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE DES ACTIONS LOCALES POUR LA DÉVELOPPER



SOMMAIRE

**Economie, emploi,
environnement : la
prairie multipotentielle**
Page 2

**Soutenir le
développement
d'élevages herbagers :
quels leviers pour mon
territoire ?**
Page 5

Les prairies présentent de multiples atouts environnementaux en phase avec les enjeux du développement durable des territoires. Ce document en dresse l'inventaire. Il propose aussi aux acteurs des territoires des pistes pour aider au développement d'élevages de ruminants reposant en priorité sur l'herbe pâturée.

Les prairies sont des surfaces agricoles composées de végétation herbacée, utilisées pour le pâturage d'animaux d'élevage et/ou pour la production de fourrage à récolter. Le terme « prairies » recouvre les prairies permanentes ou naturelles, et les prairies temporaires, en place depuis moins de 6 ans.

Les prairies sont présentes dans les paysages de nombreuses régions d'élevage françaises. Leur surface a reculé de plus de 500 000 hectares (soit le département de Loire Atlantique) depuis les années 80 en Pays de la Loire.

De nombreux leviers peuvent être activés pour faciliter le développement des élevages herbagers et des prairies :

- S'appuyer sur les préoccupations d'agriculteurs-rices ;
- Permettre l'acquisition de nouveaux savoir-faire dans le cadre de groupes de progrès (gestion du pâturage, sécurisation de l'autonomie fourragère et alimentaire du troupeau...);
- Résoudre des problèmes d'aménagement (foncier...).

Les élus-es et acteurs-rices des politiques territoriales peuvent y contribuer dans de nombreux cas.



Eleveur herbager, un métier rémunérateur et épanouissant

Moins de travail et plus de confort !

Initiative

“Je me suis installé sur le GAEC des Ruisseaux en 2007 avec 3 associés.

Dans le cadre de notre transition, concernant l'évolution du métier, l'un des points principaux a été la baisse du temps de travail. Je considère que lorsque les vaches sont dehors, on gagne environ 2h dans la journée (1h pour distribuer l'alimentation et 1h pour nettoyer des logettes). Avec l'augmentation du pâturage, des travaux quotidiens qu'on pensait incompressibles niveau horaire, ont largement diminué ! Alors qu'avant, les week-ends de garde débutaient le samedi midi, nous commençons désormais le vendredi soir grâce à la simplification du travail d'astreinte. En parallèle, nous avons augmenté le temps de vacances de 2 à 5 semaines/an/UTH (2).

Avec la baisse de la part de cultures dans la SFP(3), nous passons moins de temps sur les engins. Cela va jusqu'à améliorer notre santé sur certains points : un de mes associés a beaucoup moins de problème de dos depuis la transition de système !”

Yoann Francheteau, agriculteur à la Planche (44)

L'observatoire technico-économique des exploitations du réseau CIVAM des Pays de la Loire a montré la capacité des élevages herbagers à dégager en moyenne autant de revenu avec moins de surface.

En 2020 :

Un.e éleveur.euse herbager.ère dégageait en moyenne 23 301 € de résultat courant pour 45 ha contre 18 256 € avec 60 ha pour un éleveur RICA (1). Ce résultat s'explique par des économies notables au niveau des intrants (65 503 € de charges en moins d'aliments, de produits phytosanitaires, d'engrais et de carburant).

Le capital est inférieur de 159 455 € par exploitation soit 77 519 € par travailleur.euse. Ce facteur facilite la transmission de ces exploitations, enjeu fort pour les années à venir.

(1) Réseau d'Information Comptable Agricole

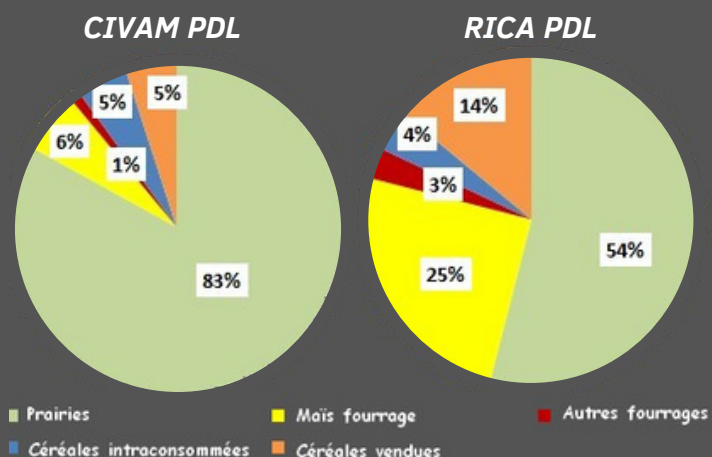
(2) Unité de Travail Humain

(3) Surface Fourragère Principale

Les élevages herbagers, de quoi parle-t-on ?

Un élevage herbager est un système de production agricole dont l'alimentation du troupeau ruminant (lait ou viande) repose en priorité sur l'herbe pâturée. L'assolement est basé sur des prairies de longue durée (au-delà de 5 ans) associant des légumineuses aux graminées et intègre souvent d'autres fourrages annuels complémentaires (maïs, betterave, sorgho...). En 2020, les exploitations des CIVAM Pays de la Loire comptaient en moyenne 83 % de prairies dans leur assolement tandis que celles du RICA (ferme moyenne) en comptaient 54 %.

(données CIVAM PDL, 2022. Observatoire technico-économique).



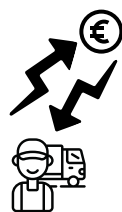
Des élevages herbagers créateurs d'emploi pour le territoire



Plus de création de valeur ajoutée à prix égal payé au producteur



0.44 actifs agricoles en plus au km² sur le territoire (4)



Une réduction d'activité des salariés des filières en amont et en aval compensé par **plus de revenus agricoles (5)**

(4) CIVAM PDL, 2022. Observatoire technico-économique.

(5) Garambois N., 2011. Des prairies et des hommes - agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin. Thèse de doctorat, AgroParisTech.



La prairie, couvert idéal pour protéger l'eau

Les prairies de longue durée possèdent de nombreux atouts face aux enjeux environnementaux des territoires ruraux et notamment de la qualité de l'eau.



Moins d'érosion

Travail du sol moins fréquent.

Pertes de sol ¹ :

- 0,3 t/ha/an sous prairie
- 3,6 t/ha/an sous culture



Moins de risque de pollution par les nitrates

Excédents d'azote ² :

- 56 kg d'azote/ha en système herbager
- 104 kg d'azote/ha dans des systèmes > 25% de maïs / SFP

Systeme herbager



Moins de pollution par les pesticides

- IFT à 0,51 en système herbager (<10% de maïs ensilage / SFP)
- IFT à 2,01 en système maïs (>30% de maïs ensilage / SFP) ³

(1) O. Cerdan et al., 2010. Geomorphology 122.

(2) CIVAM PDL, 2022. Observatoire technico-économique.

(3) Institut de l'Élevage, 2019. Référentiel et analyses des niveaux d'usage des produits phytosanitaires des exploitations Bovins lait et viande du réseau d'élevage INOSYS.



Le bocage, un marqueur de l'élevage herbager

Les haies sont des éléments structurant les paysages des régions d'élevage. Elles sont indissociables des élevages herbagers en raison des multiples atouts qu'elles leur procurent.





Les systèmes herbagers, un atout pour le climat

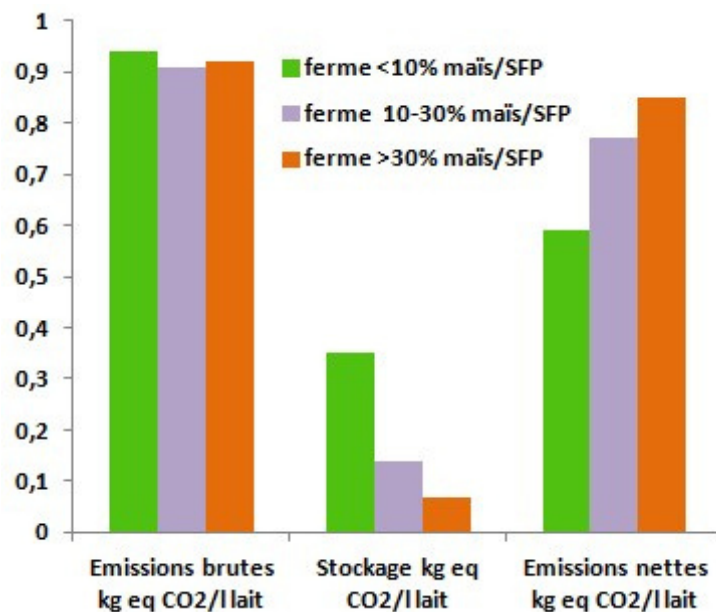
L'inventaire national des émissions françaises de GES attribue à l'agriculture 19 % de ses émissions, soit 85,3 Mt CO₂eq. Un mode d'élevage basé sur le pâturage de prairies de longue durée peut limiter l'impact de ce secteur

Une empreinte carbone plus faible

En s'appuyant sur les données de CAP2ER¹, l'empreinte carbone nette, c'est-à-dire prenant en compte les émissions mais aussi le stockage de l'exploitation, est très inférieure pour des systèmes à moins de 10% de maïs dans la Surface Fourragère Principale (SFP).

En effet, les prairies et les haies, en raison de leur pérennité, stockent du carbone et compensent significativement les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Ainsi, en élevage laitier herbager, les compensations peuvent atteindre plus de 30 % des émissions.

(1) Institut de l'Élevage, Résultats CAP'2ER® de la région : Pays de la Loire, Années 2013 à 2019.



La prairie, gain économique et climatique

L'INRAE² classe les actions de réduction des émissions de GES par le coût annuel qu'elles représentent (en euros par tonne de CO₂eq évitée. Ainsi que par leur potentiel d'atténuation (en Mt de CO₂eq évitée par an). On retrouve dans les actions à coût négatif, c'est-à-dire donnant lieu à un gain financier pour l'agriculteur-riche, les actions relatives à la conduite des prairies :

- allongement de la durée de pâturage ;
- accroissement de la part des légumineuses en prairie ;
- allongement de la durée des prairies temporaires.

Ce coût négatif est estimé à -175 € par tonne de CO₂eq évitée pour l'action Prairie.

(2) INRA, 2013. Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques

Des actions en faveur du maintien des prairies dans le PCAET de Mauges Communauté

Initiative

Mauges Communauté est engagée depuis 2020 dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial. L'agriculture et son évolution face au changement climatique font partie des objectifs du PCAET, traduits dans la politique agricole de Mauges Communauté.

Un premier appel à projets Climat Agriculture a été lancé en 2022 par Mauges Communauté, avec pour objectif d'accompagner les agriculteurs-rices face aux changements climatiques, à travers l'augmentation du stock de carbone et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'un des axes de travail est de mieux faire connaître les systèmes herbagers et sécuriser leur maintien pour les rendre plus attractifs. Dans ce cadre, les actions proposées par le CIVAM incluent notamment la formation des agriculteurs-rices des Mauges à la conduite du pâturage tournant, la mise en place d'un module de formation sur la conduite du pâturage et des systèmes herbagers à destination des futurs-es installés-ées, la sécurisation des systèmes bovins viande herbagers par une analyse en groupe de leurs performances socio-économiques.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉLEVAGES HERBAGERS : QUELS LEVIERS POUR MON TERRITOIRE ?



Soutenir la mise en place d'aménagements et d'équipements

Les chemins

Le pâturage est conditionné par un accès direct des animaux aux parcelles.

L'aménagement de chemins peut permettre :

- de diminuer le temps d'accès aux parcelles ;
- d'accéder aux prairies en conditions humides ;
- d'éviter le passage sur les routes.



La traversée des routes

L'accès aux parcelles par les animaux peut se heurter à la traversée de routes. Il est possible de mettre en place des outils signalétiques (panneaux, feux de signalisation...) ou des aménagements (ponts, boviducs...) pour les franchir.



La mise en place de réseaux d'eau

Le pâturage demande un approvisionnement en eau des animaux dans la parcelle. Pour limiter les allers et venues sur la route, il est nécessaire d'alimenter les abreuvoirs par un réseau.

Le soutien administratif, technique et financier à la mise en œuvre de cet aménagement peut aider les éleveurs-euses à avancer sur cette question.



Favoriser un aménagement adapté et une gestion économe de l'espace

La préservation du foncier agricole

Les leviers d'actions possibles, pour les collectivités, en matière de protection des terres agricoles, sont nombreux. Schéma de Cohérence Territoriaux (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou Périumètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains (PAEN), sont autant d'outils qui permettent de limiter l'impact de l'urbanisation sur les prairies.

Les échanges parcellaires

Certaines communes accompagnent la mise en place d'échanges parcellaires entre agriculteurs.rices. Cela permet de limiter le morcellement foncier et la circulation des engins agricoles. En définitive, cela rend accessibles davantage de prairies aux animaux, et améliore les conditions de travail. Les collectivités peuvent soutenir techniquement et/ou financièrement la mise en œuvre de ces opérations collectives (frais liés aux échanges notamment).



Pierre-Yves et Elise Carton sont installés en GAEC sur une ferme de 98 ha en vaches laitières. Sur l'îlot principal, 17 ha étaient séparés de la salle de traite et de la stabulation par une route départementale. Bien que la traversée de la route soit règlementairement possible, elle pose des problèmes de sécurité pour les exploitants-es, pour le bétail ainsi que pour les usagers de la départementale.

Pour accéder à cette zone initialement dédiée aux génisses, Elise et Pierre-Yves ont donc souhaité installer un boviduc et ainsi augmenter leur surface accessible au pâturage pour les vaches laitières.

Ils entament alors en 2018 les démarches administratives et réalisent une demande d'aide auprès du département. Une convention est signée en 2020 entre le Département qui assure les études, la maîtrise d'ouvrage et la construction du boviduc et le GAEC qui en est l'utilisateur.

Le boviduc de 18m de long est construit en 2022 pour un montant de 150 000 € TTC et aujourd'hui les vaches peuvent pâturer les 17ha en traversant la route rapidement et surtout de façon sécurisée, y compris lorsqu'il fait nuit. Le GAEC a participé financièrement à un forfait de 50 000 € HT pour la construction de l'ouvrage et le reste a été pris en charge par le département. Les frais complémentaires de notaire, de géomètre, l'aménagement et l'entretien des pistes d'accès, de l'assainissement du boviduc sont à la charge des exploitants-es.

Suite à ce premier projet, 3 autres boviducs ont été cofinancés par le Département.



Mobiliser des outils fonciers



Les obligations réelles environnementales (ORE)

Le dispositif ORE permet aux propriétaires de biens fonciers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien.

Celle-ci passe par un contrat librement établi entre :

- le propriétaire du bien immobilier (avec accord préalable de son fermier) ;
- et une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Les engagements réciproques des parties au contrat ORE visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité, comme peuvent l'être des prairies favorables au maintien de certaines espèces.

Les baux ruraux environnementaux (BRE)

Cette solution juridique permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement. Le non-respect par le (re)preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Le BRE peut permettre notamment :

- la définition de modalités de gestion des surfaces en herbe ;
- le non retournement des prairies ;
- la limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants ;
- la création, le maintien et la définition de modalités d'entretien de haies.





Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : des outils en lien avec les enjeux de territoire

Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale¹ ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Cet accompagnement se traduit par une aide sur 5 ans conditionnée par le respect du cahier des charges de la mesure choisie par l'agriculteur·rice.

(1) Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

En Pays de la Loire, différentes MAEC sont ouvertes en fonction des enjeux prioritaires sur les territoires (eau, biodiversité, maintien de l'élevage) :

→ Certaines mesures comportent des exigences en lien avec des surfaces herbagères (proportion de surfaces en prairie, de prairies permanentes...).

→ D'autres incitent à développer la prairie pour atteindre les objectifs fixés par le cahier des charges (réduction d'usage des produits phytosanitaires, d'achat de concentrés pour l'alimentation du troupeau...).



Une ouverture large des MAEC Systèmes pour maintenir les surfaces en prairie



Sur la programmation 2015-2020, la Bretagne a choisi d'ouvrir l'accès aux MAEC Systèmes Polyculture-Elevage herbivores (SPE) sur toute la région.

L'évaluation du dispositif montre que les exploitations engagées dans cette mesure ont augmenté leur part de SAU en herbe de 78 à 84 %, alors que cette proportion est plutôt en repli sur les exploitations non engagées .

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les PSE sont des dispositifs économiques qui rémunèrent des agriculteurs·rices s'engageant, pour plusieurs années sur une trajectoire d'évolution de leurs pratiques en faveur de l'environnement. Les critères pris en compte sont définis en fonction des enjeux du territoire.

Le PSE Pouzauges croît en ses prairies

Initiative



Ce PSE est construit par les acteurs du territoire, de manière concertée. Pour chaque critère (maintien du bocage, qualité de l'eau...), un seuil minimal et un seuil maximal de rémunération sont définis. Chaque ferme obtient une note sur l'ensemble des critères, pour chaque année. Ces notes permettent ainsi de définir un paiement à l'hectare. Pour inciter les agriculteurs·rices à suivre une trajectoire ambitieuse, une évolution positive d'une note entraîne un paiement supplémentaire. Parmi les indicateurs sélectionnés, plusieurs portent sur la prairie : la part de prairie permanente dans la Surface Agricole Utile (SAU), la part de prairie dans la Surface Fourragère Principale (SFP). Cela incite les bénéficiaires à accorder une place importante à la prairie dans leur système d'élevage. Pour mettre en œuvre ces changements de système, les agriculteurs·rices sont accompagnés·ées de manière individuelle, mais aussi collective avec d'autres personnes engagées dans le même dispositif.



Les CIVAM expérimentent et mettent en place de nouvelles pratiques pour conjuguer aspirations environnementales, économiques et sociales. Issus des mouvements de l'éducation populaire, nous avons pour cœur de métier l'accompagnement de dynamiques collectives. L'animation de projets, de groupes d'échanges et de formations favorisent l'acquisition d'une autonomie intellectuelle permettant à chacun·e de choisir sa propre démarche. Au travers de leurs actions, les CIVAM s'adressent à un public diversifié : agriculteurs·rices et futurs agriculteurs·rices, collectivités et acteurs territoriaux, scolaires et public en formation, particuliers.



ORGANISER

des groupes d'échange, pour un partage entre pairs et permettre à chacun·e de s'interroger sur ses propres pratiques



ANIMER

des formations et des journées techniques en ayant une approche collective de l'apprentissage



PARTICIPER

à des projets de recherche-action entre agriculteurs, chercheurs·euses et enseignants·es



COMMUNIQUER

Rédiger des articles, des newsletters, des fermoscopies...



CONSEILLER ET SENSIBILISER

les collectivités, les acteurs territoriaux, les particuliers...



CAPITALISER en évaluant

En collectant des données technico-économiques spécifiques à des systèmes de production et en évaluant les performances des systèmes herbagers par rapport à celles de systèmes plus conventionnels



INTERVENIR

auprès des établissements scolaires en s'adaptant à la spécificité de chaque demande

L'équipe de rédaction : Claire Bienvenu, Clémence Mahieu, Clémence Robson, Coraline Francesetti, Lionel Magnin, Solène Rousselet, Gwenn Abaziou.

Mise en page : Chrystelle Bidau. Photos : les CIVAM des Pays de la Loire

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité de la FRCIVAM des Pays de la Loire.

Contenus issus pour partie d'un document élaboré dans le cadre du projet PraiFace :

<https://www.civam.org/experimenter-sur-les-fermes/faciliter-les-evolutions-vers-des-systemes-herbagers-economies/>

Avec le soutien financier de :



FRCIVAM des Pays de la Loire,
14, avenue du Château
44390 SAFFRE

Tél. 02 40 72 65 05

frcivampdl@civam.org

www.civam-paysdelaloire.org